

# SÉCHAGE DES FRUITS ET LÉGUMES

sessions 2022

Du 17 au 18 mars

du 29 au 30 septembre

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences techniques et réglementaires sur le séchage des fruits et légumes, afin de démarrer ou renforcer une activité économique.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Apport théorique :

- Description des étapes mises en œuvre pour le séchage des végétaux :
  - Préparation / Découpe
  - Disposition sur les claies
  - Conduite du séchage
  - Conditionnement / Stockage
- Étude des paramètres importants à maîtriser pour conduire le séchage
- Description de différents équipements de séchage.
- Étude de la réglementation en vigueur.

### Mise en situation professionnelle :

- Travaux pratiques en atelier de transformation sur fruits et légumes divers: préparation , mise en séchoir professionnel , emballage.
- Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

## A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Porteurs de projet, agriculteurs, salariés, artisans transformateurs, demandeurs d'emploi...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.  
Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

Ce stage peut être complété par les modules :

« Transformation des fruits » 5 sessions en 2021  
ou « Transformation des légumes » : 3 sessions en 2021

## MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateur du CFPPA, de profil ingénieur agroalimentaire spécialisé en transformation de produits végétaux.

Atelier de transformation équipé de matériels professionnels, de petite et moyenne capacité de production.

Formation en présentiel, avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Durée : **14 heures**

Horaires : **08h30 – 17h**

## MODALITES D'EVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnement, l'observation, la vérification de l'apprentissage des gestes techniques, et par une évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage.

Une attestation individuelle de formation est délivrée à l'issue de la session.

## COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

17 €/heure, soit 119 € par jour et par personne.

- Statut agricole, exploitant, conjoint-collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA ; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.
- Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation complet dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. S'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.
- Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.



CFPPA de Lozère – site de Florac  
2 place de l'Ancienne Gare  
48400 FLORAC  
Tel : 04 66 65 65 62  
Fax : 04 66 65 65 61  
cfppa.lozere@educagri.fr  
[www.epl-lozere.fr/formations-courtes/](http://www.epl-lozere.fr/formations-courtes/)



Date de dernière mise à jour : 01/09/2021